



Rapport de la commission n° 80

chargée de l'examen du postulat de Mme Benvenuti et consorts :
« Un toit pour touxtes, toute l'année »

Lausanne, le 7 mai 2023

Présidence :	Mme Prisca MORAND
Membres présent·e·s :	Romane BENVENUTI (Les Vert·e·s) ; Ilias PANCHARD (Les Vert·e·s) ; Samuel DE VARGAS (Socialiste) ; Onaï REYMOND (Socialiste) ; Samson YEMANE (Socialiste) ; Esperanza PASCUAS ZABALA (Socialiste) ; Henri KLUNGE (Libéral-Radical) ; Marlène BERARD (Libéral-Radical) ; Charlotte DE LA BAUME (Vert'libéraux)
Membres excusé·e·s :	Josée Christine LAVANCHY (UDC) ; Françoise PIRON (Libéral-Radical) ; Johann DUPUIS (Ensemble à Gauche)
Notes de séances :	Kelly HARRISON
Lieu :	Salle des commissions, Hôtel de Ville, Pl. Palud 2
Date :	26.01.2023
Début et fin de la séance :	17h00 – 18h00
Objet :	Postulat de Mme Romane BENVENUTI et consorts : « Un toit pour touxtes, toute l'année »
<u>Municipale concernée</u> :	Mme Emilie MOESCHLER, directrice Sports et cohésion sociale
<u>Accompagnée par</u> :	Mme Christelle Joly, secrétaire générale SCS et cheffe de service ad intérim du SSL Mme Eliane Belser, responsable du dispositif d'aide sociale d'urgence au Service social de la Ville (SSL)

Présentation du postulat

Le postulat demande d'augmenter le nombre de places dans les structures d'hébergement d'urgence et de maintenir ce nombre de places à l'année. Celui-ci a été écrit en mai 2022, période durant laquelle près de la moitié des places en hébergement d'urgence ont été fermées et resteront fermées jusqu'en novembre. La postulante nous rappelle que cette logique saisonnière, de laquelle il faut sortir, existe encore aujourd'hui. Celle-ci précarise les personnes qui dorment dans ces structures ainsi que les personnes qui y travaillent. Le postulat a également pour objectif de faire une demande formelle de questions déjà discutées afin que la Municipalité revienne avec un rapport-préavis qui expose ses intentions et projets. La postulante relève qu'il faut tout de même saluer l'effort de la Municipalité ces dernières années, notamment en ce qui concerne l'augmentation du nombre de places.



Discussion générale

Des commissaires ont posé différentes questions concernant le fonctionnement du système d'hébergement d'urgence actuel, ainsi que sur la faisabilité de la mise en œuvre des demandes du postulat. Voici les questions principales ainsi qu'un résumé des réponses de la Municipale et ses services.

Quelles sont les conditions d'hébergement d'urgence / Qu'entend-on par ce terme ?

- L'hébergement d'urgence s'adresse principalement aux personnes hyper-précarisées, qui n'ont pas accès au dispositif d'aide sociale au logement, qui n'ont pas de permis de séjour ou qui ont des problèmes de dépendance. Elles ne sont donc pas dans une position qui leur permet d'entreprendre une démarche pour obtenir un logement. Pour ces personnes, il existe les dispositifs d'aide d'urgence. Actuellement, le dispositif consiste en 129 places à l'année et 250 en hiver. Le nombre de places a augmenté ces dernières années, puisqu'on est passé de 57 places à l'année en 2019 à 129 aujourd'hui.

Est-ce que cet hébergement est lié à une situation de crise ou évolue lors des faibles températures en hiver ?

- Le Plan Grand Froid, qui existe depuis 2012, permet en effet d'ouvrir une ou deux structures supplémentaires avec 50 places pour décharger le dispositif existant et mettre à l'abri les personnes qui en ont besoin. Le dispositif, mis en place avec la protection civile et avec des financements cantonaux, peut être déclenché quand il fait moins de 0° la journée et -5° la nuit, avec les critères de bise, de neige, etc. qui s'ajoutent. L'abri PC de la Vallée de la Jeunesse, qui dispose d'une cinquantaine de places, est mobilisé dans ce cas. Le deuxième abri mobilisable se situe à la Rouvraie.

Les personnes peuvent-elles y séjourner plusieurs nuits ? Faut-il réserver sa place ?

- Le dispositif est gratuit depuis 2020, mais combine un certain nombre de conditions. Les publics ont été organisés en groupes, dont le premier est formé de résident·e·s et le deuxième de personnes vulnérables, soit les femmes, les enfants, les personnes de plus de 60 ans, les personnes avec certaines maladies, et les travailleurs·euses qui ont un permis qui leur permet de travailler en Suisse mais qui sont dans une grande précarité de l'emploi. Le troisième groupe est composé d'hommes seuls qui ne tombent pas dans les deux premiers groupes. Aucun groupe n'a un accès prioritaire au Bureau des réservations ; ce sont les durées de réservation qui varient (de 7 nuits à 28 nuits sur l'année).

Cherche-t-on à proposer des logements fixes aux personnes dans le besoin ?

- Des projets et solutions spécifiques sont développés pour les personnes qui reviennent de façon régulière et n'arrivent pas à sortir de l'urgence. Notamment pour les personnes travaillant sur des chantiers ou dans l'agriculture par exemple, avec un travail temporaire qui a pour effet qu'elles ont des revenus si fluctuants qu'elles ne peuvent pas louer une chambre. Le projet Borde 47 offre à ces personnes un studio avec un accès 24 heures sur 24, ainsi qu'un accompagnement social, ce qui a permis à la moitié d'entre elles d'améliorer leur situation, par exemple en obtenant un permis de séjour ou un logement. Un projet similaire sera lancé à Renens et prendra en compte les femmes, les enfants et les seniors. En ce qui concerne les partenaires, la Ville de Lausanne gère l'Etape à Saint-Martin et la Borde 47, qui a 21 studios à proposer en hiver.



Le postulat fait état de 829 refus d'accueil à partir du 1^{er} janvier 2022. Est-ce que c'est un chiffre que l'on peut annualiser ou la demande est-elle plus élevée à certaines périodes de l'année, par exemple quand il fait froid ?

- Enfin, en ce qui concerne les refus, il faut savoir que la demande est plus élevée pendant les mois d'hiver, d'octobre à avril. C'est aussi durant cette période que le plus de nouvelles personnes arrivent. Et il y a plus de refus à cette période, car l'offre est plus importante. Les refus visibles ont lieu le plus souvent durant les périodes de transition, soit en mai ou en juin lors de la fermeture du dispositif hivernal, et lors des prémices du dispositif hivernal, qui n'est pas encore totalement en place. Il faut néanmoins faire attention aux chiffres qui sortent, notamment dans la presse. Par exemple, on lit 448 refus, mais cela ne signifie pas que 448 personnes se sont retrouvées à la rue. Le chiffre indique que 448 personnes se sont présentées à un endroit qui n'a pas pu les accueillir, mais elles ont peut-être ensuite trouvé une place ailleurs.

Un·e commissaire a suggéré à la Municipalité d'inclure dans sa réponse les projets qui ont été annoncés à Renens, par exemple, ou à la Borde, qui font partie des solutions pour un retour à l'accès au logement pour un certain nombre de personnes précarisées qui n'ont pas accès au logement social.

Enfin, un·e commissaire a questionné la Municipalité sur le type de réponse qu'elle pourrait donner à ce postulat (construction d'immeubles, augmentation du nombre de personnes par chambre, etc.). Madame la Municipale répond que la Municipalité travaille sur un plan d'action, qui présente différents tableaux : sortir de la logique saisonnière, ce qui ne sera pas possible cette année en totalité ; travailler sur des projets pour des publics spécifiques pour les sortir de l'urgence ; voir ce qui est possible avec les bâtiments pour l'hiver prochain, etc. Le plan d'action devra aussi être affiné avec les partenaires, notamment l'Armée du Salut et la Fondation Mère Sofia, à la suite d'une table ronde organisée à l'automne passée à laquelle le Canton et d'autres communes ont aussi participé.

Conclusion de la commission

La commission décide de renvoyer le postulat de Mme Romane Benvenuti et consorts « Un toit pour toutes, toute l'année » à la Municipalité par 7 voix pour, 2 contre et 1 abstention.

Rédaction du rapport : Ilias Panchard